



Agriculture numérique : prochain lancement de l'appel à candidatures pour le label DIGIFERMES®

Du 5 septembre au 5 octobre 2022 un nouvel appel à candidatures dans le secteur de l'agriculture numérique va être lancé. Cette initiative rentre dans le cadre du réseau DIGIFERMES® qui a pour objectif d'accompagner les agriculteurs et les fournisseurs agritech dans la mise en œuvre des technologies du numérique. Ainsi, les structures disposant d'une ferme expérimentale où l'agriculture numérique est développée auront la possibilité de devenir une DIGIFERME®.

Les dossiers de candidature seront examinés par la commission de labellisation, constituée de représentants de chacun des partenaires fondateurs du label. Les candidats retenus sur dossier seront convoqués avant le 31 décembre 2022 pour une audition devant la commission de labellisation DIGIFERMES®. La commission pourra par la suite :

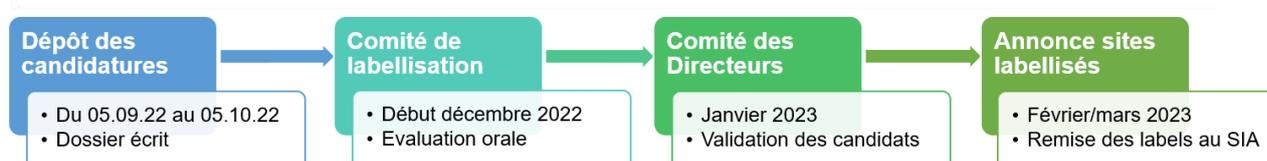
- Valider la candidature afin de labelliser la ferme expérimentale.
- Ajourner la candidature de 6 mois tout en proposant des axes d'amélioration du projet.
- Refuser la candidature.

La validation des candidats se fera au sein du comité des Directeurs DIGIFERMES®.

L'annonce des candidats labellisés aura lieu dans le cadre du SIA en 2023.

Les labels seront attribués pour une durée de trois ans.

Calendrier de labellisation :





Présentation du réseau des DIGIFERMES® et du label associé

Arvalis, Institut du végétal, a décidé d'accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre des technologies du numérique, en partenariat avec l'IDELE, l'ITB, Terres Inovia et l'ACTA, en créant dès 2016 le réseau des DIGIFERMES®. Ce réseau de fermes expérimentales a pour objectif de :

- Tester les outils connectés en conditions réelles,
- Être un laboratoire et un centre de recherche pour les entreprises intéressées,
- Servir de banc d'essai pour les prototypes et outils en développement proposés par les entreprises et start-up de l'agriculture numérique.

Ce label n'est attribué qu'après examen d'un dossier de candidature par une commission de labellisation, et est réévalué tous les 3 ans.

Une attention particulière est portée aux projets des candidats dont les perspectives s'inscrivent dans la transition agroécologique. Nous entendons par transition agroécologique la mise en pratique de systèmes de production agricole qui s'appuient sur les processus naturels de l'agroécosystème ayant une capacité de renouvellement durable.

Le programme de travail des DIGIFERMES® s'inscrit dans le domaine des technologies du numérique à l'échelle d'une exploitation agricole, et ce sur 4 axes stratégiques :



Digitalisation de l'agroéquipement



Pilotage tactique des productions



Pilotage stratégique des exploitations



Production et valorisation de data



- **Digitalisation de l'agroéquipement** : machinisme hi-tech, agriculture de précision et modulation de pratiques, capteurs, robotique, drones, interopérabilité des matériels entre eux, etc.
- **Pilotage tactique des productions** : développement de solutions numériques qui aident au pilotage des interventions et aux décisions du quotidien.
- **Pilotage stratégique des exploitations** : évaluation technico-économique des systèmes et des solutions déployées, anticipation d'évolution réglementaire, durabilité, résilience et robustesse face à un environnement de plus en plus variable
- **Production et valorisation de la data** : convergence des données (open source), télécommunication (réseau haut et bas débit), IoT (objets connectés), open-data, crowdsourcing, modélisation, cloud de données

Comment participer à l'appel à candidatures et être labellisé DIGIFERMES® ?

Afin d'obtenir le label DIGIFERMES®, il est nécessaire de participer à **l'appel à candidatures qui se déroulera du 5 septembre au 5 octobre 2022**. Un dossier est à fournir où chaque candidat devra remplir :

- Un tableau décrivant l'exploitation, ce qui permettra à la commission de labellisation d'évaluer la capacité de la ferme expérimentale à mettre en place des expérimentations pour l'accompagnement des nouvelles technologies de façon robuste et indépendante.
- Un tableau décrivant les projets à venir, ce qui servira de base à la commission afin de juger de la qualité des projets numériques à venir, ainsi que l'ambition portée par le candidat quant à l'agriculture numérique. L'objectif de ce tableau est également de repérer les projets inédits, encore jamais pensés dans les DIGIFERMES®.

Les dossiers de candidature devront être envoyés **avant le 5 octobre 2022** à julieta.contreras@acta.asso.fr